



ARRÊTÉ N° 2023/31

Monsieur le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1411-5 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°3512/1.2.3/49C en date du 18 juillet 2020 portant composition et élection de la commission de délégation de service public multi-accueil et périscolaire de la communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté n°119/120 en date du 14 décembre 2020 portant délégation de fonction de la présidence des commissions de délégation de service public à M. Rémy Neumann ;

Vu l'arrêté n°2023/6 en date du 23 février 2023 portant déport de M. Rémy Neumann des procédures de dévolution des délégations de service public relatives aux sites périscolaires « Ilot mômes » et « Récré ô mômes » à Pfastatt ;

Considérant que la commission de délégation de service public convoquée le 17 novembre 2023 a pour ordre du jour l'avis sur les offres négociées remises par le CSC La Bobine dans le cadre des procédures précitées ;

ARRETE

Article 1

La présidence de la Commission de Délégation de Service Public convoquée le 17 novembre 2023 est déléguée à Monsieur Michel LAUGEL, Conseiller communautaire délégué de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Rémy NEUMANN, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. Michel LAUGEL, Conseiller communautaire délégué de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 02 novembre 2023

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération

Fabian JORDAN